

Le Dossier de Soins Partagé dans les starting-blocks

L'Agence eSanté a été créée en 2011 sous la forme d'un Groupement d'Intérêt Economique afin de poursuivre la mise en œuvre du plan d'action eSanté national. Ses objectifs: améliorer la qualité des soins et du suivi des patients, en coordonnant la prise en charge. Cela passe notamment par le Dossier de Soins Partagé (DSP) dont le lancement approche à grands pas. Interview de Pascale Lucas, responsable pôle gestion de projets, Didier Barzin, responsable pôle sécurité des systèmes d'information de santé, et Hervé Barge, directeur général.

Un peu plus d'un an après la mise en place de l'équipe opérationnelle, qui a eu lieu en septembre 2012, quel bilan peut-on tirer des efforts accomplis?

HB: L'équipe s'est constituée et agrandie progressivement en fonction des besoins, conformément à notre objectif, pour atteindre aujourd'hui neuf personnes. Les premiers services, dont le portail multiservices, sortiront le 20 décembre 2013 et les autres services, dont le DSP, le 20 janvier 2014. Dès février 2014, nous serons donc en mesure d'échanger les premières données médicales entre professionnels de santé.

PL: Notre consortium est en train de finaliser la mise en place des derniers éléments de la plateforme. De plus, suite aux appels à projet lancés à la rentrée de septembre, des premiers beta-testers vont pouvoir accéder aux services, et ce, dès début décembre. En parallèle certaines formations sont également en train de se mettre en place sur la même période. La mise à disposition d'une première version de la plateforme de services et du DSP reste prévue pour fin janvier 2014.

Le consortium a été constitué en juillet, les premiers services déployés en moins de six mois et l'ensemble des composants en sept mois, ce qui est très rapide par rapport aux autres euro-

péens à qui il a fallu plusieurs années pour se doter d'un système similaire. Comment cela s'explique-t-il?

HB: Le pragmatisme était demandé par tous les acteurs et en particulier par les payeurs. Pour réaliser ce challenge dans des délais si courts, je souhaite rappeler qu'il n'y a pas eu de pression politique particulière. La rapidité de déploiement n'est pas liée, comme on pourrait le croire, à la taille du pays. En effet, la complexité de mise en œuvre, liée au nombre d'intervenants et d'infrastructures différents, ainsi que le niveau de sécurité requis, sont exactement les mêmes pour un "petit" pays que pour un pays plus grand. Notre pragmatisme a été de ne pas tout réinventer. Nous avons réutilisé ce qui avait déjà été bien fait ailleurs -en Suisse, en France, en Italie, en Belgique et dans les pays nordiques- et nous l'avons adapté pour répondre aux spécificités du contexte luxembourgeois.

Concrètement, quels investissements le DSP demandera-t-il aux professionnels de santé? Et induira-t-il des changements de paradigmes pour les médecins?

PL: Il ne s'agira pas d'un investissement financier, puisque c'est l'Agence eSanté qui prend en charge l'infrastructure, le développement de la solution et le service. En revanche, le DSP leur

demandera un investissement en termes d'appropriation des services et des outils. Cette appropriation dépendra des services dont les professionnels de santé vont se doter. Pour certains, il s'agira d'adaptations dans leur système existant qui n'exigeront alors qu'une légère formation. Pour d'autres, qui n'ont soit pas d'outil, soit un outil obsolète, une phase de déploiement sera nécessaire. Cette démarche pourrait s'accompagner également d'une refonte de leurs processus métier en fonction des services que la plateforme apportera. En ce qui concerne les médecins, nous proposons soit une solution complète sur la plateforme, soit une interconnexion de leur applicatif actuel avec la plateforme pour que l'échange d'informations puisse se faire facilement avec le DSP. L'Agence eSanté a d'ailleurs publié un cadre d'interopérabilité en octobre dernier qui définit les règles d'interfaçage entre les systèmes existants et la plateforme eSanté Luxembourg.

Comment ce projet est-il accueilli par les futurs usagers?

PL: Les petites structures, notamment, qui n'ont que peu, voire pas de support interne pour mettre en place des systèmes d'information, se montrent de plus en plus intéressées pour profiter de cette synergie nationale et des services que l'Agence eSanté va leur offrir à travers sa plateforme de services eSanté.

“ Le pragmatisme était demandé par tous les acteurs ”



Hervé Barge

La sécurité est un élément primordial dans ce genre de projet. Comment la garantisseriez-vous?

DB: Un des enjeux primordiaux pour la réussite de la plateforme eSanté est de garantir la confiance de l'ensemble des utilisateurs dans cet outil majeur de l'informatisation du secteur de la santé. Les patients et les professionnels de santé ne doivent avoir aucune défiance vis-à-vis de la plateforme eSanté. Ils doivent accéder aux différentes fonctionnalités et données de santé mises à leur disposition sans la moindre réserve quant au niveau de sécurité qu'ils jugent devoir leur être assuré. Nous nous sommes donc vite orientés vers le choix d'un datacenter certifié Tier IV au Luxembourg. Il s'agit d'un environnement dans lequel tous les équipements sont redondants, y compris le bâtiment lui-même. Tous les éléments sont ainsi dupliqués de manière à garantir un taux de service proche de 100%.



Didier Barzin



Pascale Lucas

Agence eSanté
125, route d'Esch
L-1471 Luxembourg
Tél.: 27 12 50 18-1
Fax: 27 12 52 30 20
Email : info@agence-esante.lu